

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR 21 mars 2018

Présents : François Banton, Jean Belleval, Jean-Pierre Bremer, Marie-Laurence Copie, Laure Farelle, Pedro Ferreira, Ivan Gaudefroy, Delphine Lamadon, Jacques Lesage , Etienne Mercier, Odile Panet, Pascal Péron, Virginie Picard, Jean-Pierre Van Londersele, Christian Vandenberghe

CDA 77 Ivan Gaudefroy, CDA 91 Pascal Beaussart

Absents : Gérard Aubry, Denis Barthélémy, Pascal Bourgain, Didier Herbé, Alain Tassy

❖ Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 05/02/2018

Des corrections sont à apporter au dernier avant approbation.

❖ Point sur le déménagement de Vaires-sur-Marne

Pas d'avancée notable, les négociations se poursuivent et nous restons en attente d'une dernière offre de la part de l'UCPA concernant les coûts de fonctionnement. Le président Christian Vandenberghe a rencontré M. Patrick Karam, vice-président de la région pour lui présenter les hausses de tarifs inhérentes au déménagement du siège de la ligue et du pôle Espoirs, avec un écart de plus 10 € par athlète. Ces hausses n'ont pas été agréées par le vice-président de la région qui dans le même temps apprécie que les 2 disciplines l'aviron et le canoë kayak soient toujours disposés à négocier. Notre interlocuteur UCPa : M. Sébastien Vieilledent a donc des pressions de toutes parts. En synthèse il semble que nous soyons sur le bon chemin mais toujours avec une marge d'incertitude auquel il faut ajouter la crainte que la fédération de canoë kayak puisse s'accaparer toutes les surfaces avec le regroupement de ses bases à Vaires-sur-Marne : environ 50 personnes pour le canoë kayak contre 3 salariés en LIFA et 2 pour la fédération d'aviron. Au vu de ces chiffres l'UCPA devra revoir sa répartition.

En cas de grosse complication nous pourrions toujours faire une demande à la fédération pour un retour dans nos anciens locaux. La DSP arrivant à échéance le 31/12/2020 il existe un risque de se retrouver sans locaux mais nous devrions être informés dans ce cas 3 à 4 mois auparavant.

Les membres du CD précisent qu'il conviendrait de séparer le bassin du bassin d'eau vive en raison des coûts inhérent à l'eau-vive (140€ le lâcher d'eau sur la base de Cergy contre 300€ sur Vaires-sur-Marne).

❖ Point sportif

Point sur le rassemblement pré-collectif (J16) : il paraît difficile d'avoir 2 équipes et le groupe a un niveau inférieur à celui de l'an dernier tant en féminines qu'en masculins. Malgré nos directives sur l'obligation d'être présent à la Coupe LIFA nous devons malgré tout considérer les cas particuliers des rameurs(ses) présents aux zones et absents à la coupe LIFA. Certains entraîneurs en LIFA préfèrent privilégier les zones ce que réfutent notre cadre technique. La commission validera plus tard. Le niveau des filles est très préoccupant. Le déroulement en Ile de France favorise les collectifs seniors.

En ce qui concerne la concurrence, le regroupement administratif de certaines régions a pu avoir des effets bénéfiques pour certaines d'entre elles comme le Grand Est.

Epreuves Jeunes - programme 3 & 4 : Tête de rivière et sol

Annulation de l'épreuve en raison des conditions climatiques. La fédération a accordé les points pour la Tête de Rivière mais pas pour les épreuves au sol. La ligue a dû argumenter de la situation critique des clubs franciliens pour finalement obtenir la validation. Pour l'avenir il conviendra de séparer les épreuves sol /bateaux. Nous devons donc dès à présent réfléchir à un plan B afin de pas perdre les points. Plan A sans changement à l'ACBB et proposition d'un plan B sur le bassin de Mantes la Jolie plus un gymnase. Attention au risque d'un aléa sur le bassin qui contraindrait les clubs à effectuer le déplacement pour le gymnase. Il conviendra donc en cas d'annulation de l'épreuve sur l'eau lors de conditions climatiques exceptionnelles d'imposer l'épreuve au sol. Le cadre technique M.Yvan Deslavières précise que d'après un compte-rendu fédéral qu'il a pu consulter le nombre de participants est de l'ordre de 500 pour la LIFA contre une moyenne de 20 pour les autres régions. Les tentatives de report d'organisation sur les comités départementaux n'ont pas été satisfaisantes.

Au sein de la fédération l'épreuve au sol est appréciée selon deux logiques distinctes : M.Gilles Prurier considère l'épreuve au sol comme un critère de détection quand la commission sportive (M.T.Renaut) lui oppose son aspect ludique.

Pôle Espoirs

Le référent du pôle M.Dider Herbé revient sur l'envoi de son mail qui éclaire le point sportif avec les classements de Caen et le point scolaire très problématique. En effet 3 athlètes sont en situation de grave difficulté scolaire : 2 avant-derniers et une jeune fille dernière de sa classe. Pour les membres du CD cette information nous parvient encore une fois trop tardivement. Il est nécessaire de monter une réunion pour convoquer les parents, l'entraîneur du club d'appartenance, l'entraîneur du pôle et les membres du bureau. Une fois de plus nous sommes confrontés à une accumulation de problèmes qui auraient dû être gérés en amont pour ne pas aboutir à une phase critique et met en évidence le manque d'autorité de l'entraîneur du pôle.

❖ Point financier

Le solde s'élève à 183 390 € après les chèques des licences et le versement de subvention de la région).

Retour sur les intentions fédérales face au désengagement progressif de la MAIF 200 000€ par an sur 2018 et 2019 et qui proposent tout simplement de répercuter ce manque à gagner par une hausse du prix des licences sans présenter par ailleurs de sources d'économie. Cette proposition n'ayant pas reçu d'avis favorable, sera remise au vote en AG le 28 avril 2018 à Mantes-la-Jolie lors de la coupe de France. La licence fédérale aujourd'hui est fixée à 31€ montant plutôt raisonnable comparé à la hausse de tarif à 50€ que s'apprête à faire le Kayak à 50€ mais avec des cotisations de clubs en général inférieures aux nôtres. Les membres du CD remarquent qu'aujourd'hui les clubs de sport privés ont divisé par 2 leurs tarifs quand nous nous allons augmenter les nôtres !

❖ Commission Loisirs

Cf compte-rendu.

❖ Commission Santé

Aviron santé : la ligue s'est vue décernée le 1^{er} prix par le CROSIF devant le canoë Kayak

« Prescri'Forme » : le sport au service de la santé. Prescri'Forme – l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France, est le fruit d'une concertation associant les représentants de collectivités locales, de médecins libéraux, du mouvement sportif, des réseaux de santé ainsi que des praticiens hospitaliers et des éducateurs sportifs. C'est le volet majeur du plan régional sport santé pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé et du sport en Île-de-France et favoriser le déploiement sur le territoire francilien de la prescription d'activités physiques adaptées pour tous. Le calendrier de déploiement du dispositif Prescri'Forme et des outils de communication prévoit un lancement effectif et progressif dès le mois de janvier 2018. Le dispositif doit notamment intégrer : des centres de référence- ressources à agréer (1 par département en 2018 / articulation avec les collectivités locales du collectif « Sport sur ordonnance ») ; des programmes – passerelle à recenser ; des clubs « sport-santé » et autres associations à certifier « Prescri'Forme » (niv.1) ; et une communication spécifique auprès des médecins d'Île-de-France. Création d'un call Center pour les médecins afin de trouver le sport le plus adapté à son patient.

Piste de réflexions pour l'aviron : Etudier le passage d'une licence A à D sans surcoût, faire connaître « Monbilansportsanté » bilan préventif structuré pour définir une activité physique adaptée aux besoins de chacun, Projet de Vincent Berger rameur francilien. Fruit de l'union du Sport et de la Santé, sa procédure applique les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport pour définir le contenu de son bilan et promouvoir les enjeux de l'activité physique.

Au niveau de la LIFA repenser le site internet qui n'a pas de lien dédié à l'aviron santé de même qu'une page dédiée aux Loisirs.

❖ Traversée de Paris et des Hauts de Seine

Avec l'ouverture des inscriptions les demandes affluent. Pour cette édition la ligue a été sollicitée par l'association l'Ecole à l'Hôpital - association Loi 1901 reconnue d'utilité publique dont l'objectif est d'assurer un enseignement gratuit et personnalisé auprès des jeunes malades de 5 à 25 ans, en milieu hospitalier ou à domicile, en partenariat avec l'Éducation Nationale- afin de se faire connaître et de recueillir des dons au cours de l'inscription à la Traversée de Paris. Pour l'heure le don n'est pas éligible à la déduction fiscale mais c'est en cours de réflexion, les dons importants seront dirigés alors vers un site spécialisé. Un rendez-vous est pris avec F.Banton et A.Tassy pour se rapprocher du domaine de l'aviron santé.

Bateau à 24 : la société allemande souhaite participer à titre gratuit à la Traversée de Paris et a déjà contacté la ligue et l'ACBB ce qui pourrait nous être positif en matière de communication. Nous devons nous assurer de voir si l'arrêté préfectorale le permet.

❖ Matériel

L'opération « Gilets » a été lancée en décembre et finalisée il y a 8 jours : bilan 4 ou 5 clubs intéressés.

Retour sur les dispositions d'assurance en cas de prêt de matériel. La fédération et la MAIF ont clarifié la situation : aucun besoin d'une assurance supplémentaire. Dans le cas d'un bateau accidenté, aucun malus ne sera appliqué au club ayant prêté son matériel, ce qui va nous obliger à modifier notre convention de prêt. Pour appliquer ces démarches les clubs devront tous être affiliés à la MAIF. Le principe est que les bateaux sont assurés en tout lieu et dans le cas d'un accident sur remorque c'est le bateau qui est assuré.

En LIFA après un point fait par Mathieu Farelle avec la MAIF il apparaît nécessaire de refaire un inventaire avec la valeur vénale des bateaux.

❖ Questions diverses

Coupe LIFA : pas de bénévoles présentés par les départements du 94 et 77 ou trop peu : 1 bénévole de Joinville contre 77 rameurs.

Proposition des membres du CD de créer une licence « bénévole » pour tenter de résoudre ce problème récurrent ou de donner 4 journées « bénévoles » à la place d'un arbitre.

Marie-Laurence Copie a transmis à Tifenn la liste des clubs sans arbitres.

Prochain CD : mercredi 16 mai ACBB